



Quelles aides indiquer aux fumeurs ?



CANAUX DE TABAC INFO SERVICE

Le coaching

Un accompagnement gratuit et personnalisé :

- Une application mobile
- un site internet : <https://coaching.tabac-info-service.fr> - www.tabac-info.service

3989

Le suivi par un tabacologue gratuit

Un accompagnement personnalisé et gratuit assuré par le même tabacologue tout au long de votre arrêt.

Du lundi au samedi, de 11 h à 23 h (heure Réunion). Demander au tabacologue d'appeler le fumeur pour les RDV.

La page Facebook (Tabac Info Service)

Une communauté solidaire d'ex fumeurs et de fumeurs souhaitant arrêter, toujours prête à **soutenir les patients dans les moments difficiles.**

Le Kit

Des outils pratiques pour préparer à l'arrêt et tenir les 30 premiers jours.

Si vous n'avez plus de kits, contacter SAOME au 0693 01 21 20.

LES STRUCTURES

- Les CJC : consultations jeunes consommateurs
- Les CSAPA : Centre de soins et accompagnement en prévention de l'addictologie.
- Les services d'addictologie des hôpitaux proposent des consultations tabacologiques et de la délivrance gratuite de substituts nicotiniques.

Se référer à l'annuaire des acteurs en addictologie de La Réunion :
www.annuaire.rra974.saome.fr

LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Médecins, pharmaciens, sages-femmes...
Ils savent **conseiller** les méthodes les plus adaptées à chaque situation. Il existe également des spécialistes de l'arrêt du tabac.

LES PHARMACIES DE LA REUNION

Les pharmacies volontaires **proposent des entretiens tabacologiques et de la délivrance de substituts nicotiniques (patchs, gommes, ...)** :

Si ordonnance + profil spécifique (- 30 ans ou CMU ou AcS) : entretiens + délivrance gratuite de substituts

Si ordonnance + non profil spécifique : entretiens + avance des frais et remboursement par la sécurité sociale à hauteur de 150 euros par an

Si non ordonnance + profil spécifique : entretiens + aucun remboursement d'achats de substituts

Si non ordonnance + non profil spécifique : entretiens + aucun remboursement d'achats de substituts

Consultez la liste sur www.jemeteste.re

ORDONNANCE : INDISPENSABLE

Vous pouvez obtenir une ordonnance par votre médecin, sage-femme, infirmier, masseur kiné, chirurgien-dentiste, médecin du travail.



Votre ambassadeur Moi(s) sans tabac pour La Réunion et Mayotte

9, Rue Victor Hugo - 97450 Saint-Louis - La Réunion
Tél. 06 92 82 00 52 - Fax. 0262 91 12 02
www.saome.fr - contact@saome.fr